

AFFAIRE N° 31.- Marché de gré à gré à passer avec la Société Energie Electrique de la Réunion pour l'alimentation en électricité de la station de refoulement du puits du Chaudron.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver le marché de gré à gré à passer avec l'Energie Electrique de la Réunion pour l'alimentation en électricité de la station de refoulement du puits du Chaudron.

Le montant des travaux s'élève à 2.843.000 (DEUX MILLIONS HUIT CENT QUARANT TROIS MILLE) Fcs CFA.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 902, article 2 313-20 bis du Budget de 1970 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

x

Le 20 mai 1970

P. le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : P. Kessler

Pour copie conforme

Le Directeur des

Affaires Financières

Signé : Ch. Vergereau